



# PROJET SOCIAL TERRITORIAL 2017 - 2020



## SOMMAIRE

<i>ELEMENTS DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL</i> .....	<b>3</b>
<i>DEVELOPPER L'OFFRE D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT</i> .....	<b>7</b>
<i>LA PARENTALITE</i> .....	<b>13</b>
<i>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DU PROJET SOCIAL DE TERRITOIRE</i> _____	<b>44</b>
<i>LE SUIVI ET L'EVALUATION DU PROJET SOCIAL DE TERRITOIRE.</i> _____	<b>47</b>
<i>MODIFICATION ET RESILIATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DES SERVICES AUX FAMILLES</i> ____	<b>47</b>

## ELEMENTS DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL

### MANA ET SA POPULATION

#### Une démographie dynamique

- Une population multipliée par 2 ces 20 dernières années
- Une population estimée à 9 916 personnes
- 65 % de la population à moins de 30 ans
- Un taux de chômage de 33,5 %

#### Les allocataires

- 1 446 allocataires au 31/12/2015
- 5 515 personnes couvertes par les prestations familiales
- 58% de la population couverte par la Caf
- 3 446 enfants à charge au sens de la législation familiale

### L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT : UN ENJEU PRIMORDIAL

#### L'accueil collectif

- Taux de couverture au 31/12/2016 : 0 %
- Aucun Eaje pour 5 315 enfants de moins de 6 ans

#### L'accueil individuel

- 1 assistante maternelle agréée en 2016 pour un total de 4 places
- 2 enfants de moins de 3 ans scolarisés

#### Des réponses diversifiées à apporter

- 38% de familles allocataires monoparentales constituées à 95 % de femmes
- Seule 30 % de la population active (15 - 64 ans) occupe un emploi
- 31 % des familles avec 4 enfants et plus

## ELEMENTS DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL

### La Jeunesse : le défi pour l'avenir

Les 6 - 17 ans représentent 51 % de la population

- Les moins de 15 ans représentent 42 % de la population
- Le taux de non scolarisation est trois fois supérieur à la moyenne nationale
- Seul 18 % des mananais titulaires du Bac ou plus

Un accès aux loisirs et aux activités sportives et culturelles très insuffisant

- 9 places d'accueil collectif de mineurs pour 100 habitants
- Un tissu associatif extrêmement dynamique et actif en dépit d'un contexte très difficile

### La parentalité

38 % de familles monoparentales

- Le taux de famille nombreuse est de 31 % (19 % en Guyane)
- Une diversité culturelle ayant pour corolaire des représentations différenciées du rôle du parent

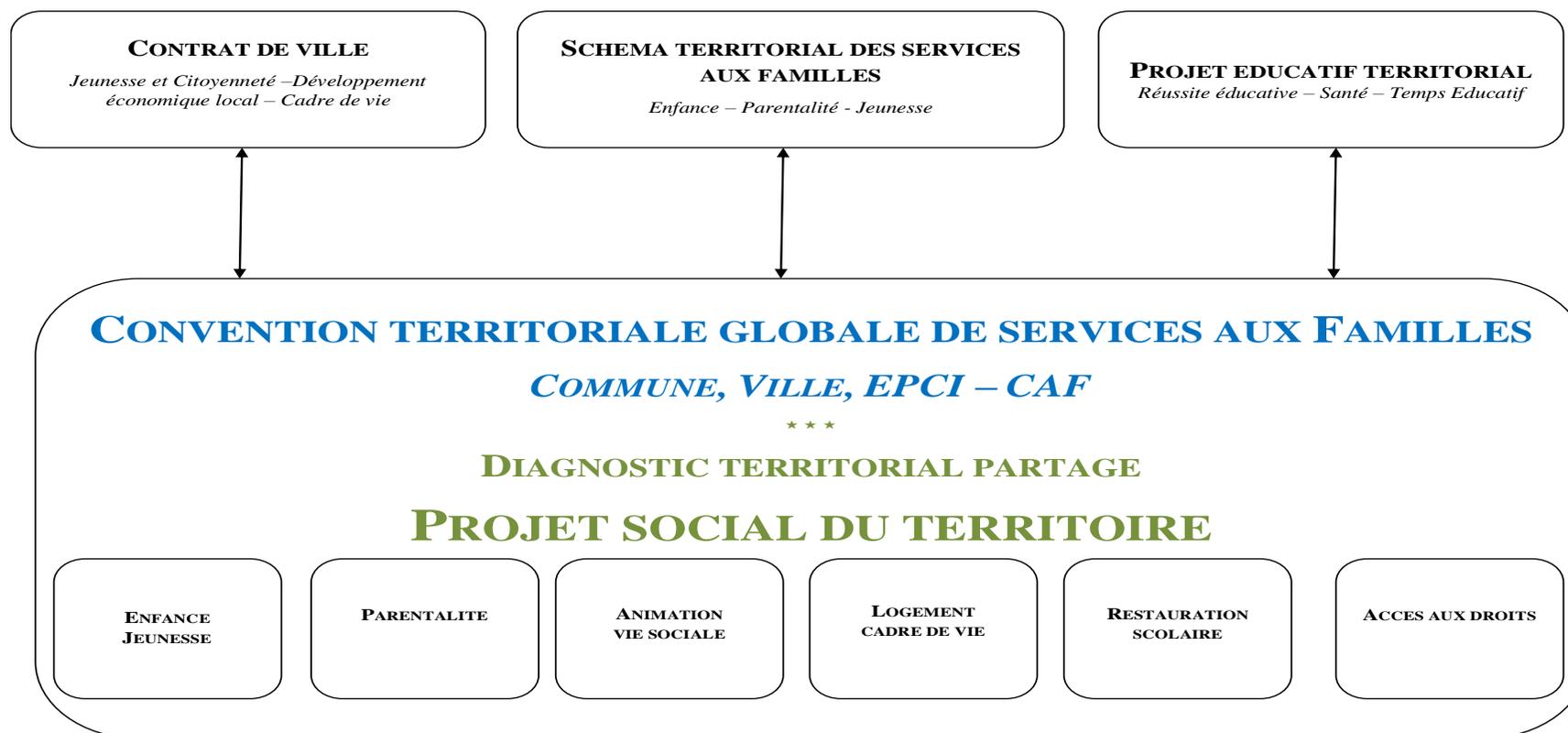
Actions Parentalité

- Aucune action Parentalité sur la commune

La convention territoriale globale des services aux familles constitue une démarche privilégiée pour décliner les orientations, actions et objectifs du schéma territoriale de la Guyane.

Elle favorise le croisement des différents schémas existants : le schéma territorial des services aux familles, le contrat de ville, le projet éducatif territorial, etc.

En prenant en compte les orientations et interventions définies sur les différentes thématiques (enfance, parentalité, politique de la ville, jeunesse, accès aux droits), elle permet d'élaborer le projet social du territoire avec la collectivité.



# **AXE STRATEGIQUE 1**

## **L'ENFANCE**

## DEVELOPPER L'OFFRE D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

<p>ORIENTATION STRATEGIQUE TERRITORIALE N°1 (STSF GUYANE 2016-2019)</p>	<p>DEVELOPPER UNE OFFRE D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT ADAPTEE AUX BESOINS DES FAMILLES DU TERRITOIRE</p>
<p><b>DIAGNOSTIC, OBJECTIFS ET MODALITES DE MISE EN OEUVRE DES ACTIONS</b></p>	
<p><b>Constats issus du diagnostic</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>31 %</b> des familles sont monoparentales</li> <li>▪ <b>55 %</b> des mananais sont allocataires à la CAF</li> <li>▪ <b>15,7 %</b> des allocataires ont un emploi (taux de 10 points plus faible que la moyenne régionale qui est de 25,5 %)</li> <li>▪ Le taux d'activité féminine est de <b>19 %</b> (31 % sur la Guyane)</li> <li>▪ <b>69 %</b> des allocataires sont bénéficiaires de minimas sociaux</li> <li>▪ Insuffisance de structures d'accueil collectif pour les 0-3 ans : <b>0 place pour 100 enfants</b></li> </ul>
<p><b>Objectifs des actions</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Accompagner le développement équilibré des modes d'accueil (collectif, individuel) sur le territoire.</li> <li>▪ Apporter des réponses innovantes et adaptées aux besoins spécifiques de la Commune.</li> <li>▪ Encourager et soutenir l'implantation de modes de garde de proximité type micro-crèche, jardin d'enfants associatifs et/ou municipaux dans les quartiers en partenariat avec le développement social et la rénovation urbaine, la CAF, les bailleurs sociaux et les associations.</li> <li>▪ Veiller à une unité tarifaire sur tout le territoire.</li> <li>▪ Développer l'accueil individuel et renforcer la place du relais assistants maternels qui est un lieu d'information, de rencontre et d'échange au service des parents, des assistants maternels par la mise en œuvre des actions suivantes :             <ul style="list-style-type: none"> <li>• Encourager et soutenir l'offre d'accueil familial (assistant maternel) par la formation et la qualification de ces professionnels, lutter contre leur isolement.</li> <li>• Renforcer la création des MAM par un accompagnement technique et financier.</li> <li>• Faire coïncider l'offre de garde des assistants maternels avec la demande d'accueil des familles en fonction du territoire.</li> </ul> </li> <li>▪ Renforcer et soutenir les professionnels de l'enfance et de la jeunesse par l'accompagnement technique et la formation.</li> <li>▪ Rendre effectif et améliorer l'accueil des enfants en situation de handicap.</li> </ul>
<p><b>Public visé</b></p>	<p>Enfants de 0 à 6 ans résidant à Mana.</p>

	Nouveaux EAJE (micro-crèches, jardins d'enfants associatifs/municipaux). Assistants maternels en exercice et futurs assistants maternels.
<b>Localisation de l'action</b>	Commune de Mana
<b>Indicateurs de résultats</b>	Nombre de places créées – Nombre d'équipements créés
<b>Porteur du projet</b>	Mairie - Associations - Entreprises
<b>Partenaires</b>	CAF-MAIRIE-ETAT-COLLECTIVITE DE GUYANE

# DEVELOPPER L'OFFRE D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

FICHE ACTION N° 1-1	
Intitulé de l'action	CREATION D'UN ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Permettre aux familles mananaises de pouvoir faire garder leurs enfants au sein de structures professionnelles et sécurisées.</li> <li>▪ Favoriser l'insertion professionnelle.</li> <li>▪ Accompagner et soutenir les assistants maternels dans leurs missions</li> </ul>
Modalités d'intervention EAJE	<p><b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ CAF : <b>80 %</b> maximum du montant de l'investissement amortissable</li> <li>▪ PORTEUR DE PROJET : <b>20 %</b> (promoteur, collectivités locales, etc).</li> </ul> <p><b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ CAF Psu : Prestation de Service Unique : <b>66 % du coût</b> par heure et par enfant dans la limite du plafond</li> <li>▪ CAF CTG : Cadre Expérimentation de la simplification des PS : PS anciennement CEJ +contrat de rattrapage + bonus optimisation (600 sous conditions) + bonus développement nouvelle place (1800 €) + bonus rééquilibrage territorial nouvelle place (700 à 1400 €)</li> <li>▪ CAF Fonds publics et territoires : financement complémentaire permettant de réduire les inégalités, et répondre aux besoins spécifiques des familles.</li> <li>▪ COLLECTIVITE LOCALE : FINANCEMENT DU RESTE A CHARGE</li> </ul>
Public visé	Enfants de 0 à 6 ans
Localisation de l'action	Centre-bourg, Javouhey,
Indicateurs de résultats	Nombre de places
Porteur du projet	Mairie - Associations - Entreprises
Partenaires	CAF-MAIRIE-ETAT-COLLECTIVITE DE GUYANE

## DEVELOPPER L'OFFRE D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

### DEVELOPPER L'OFFRE D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

<p><b>Objectifs de l'action</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Permettre aux titulaires d'un premier agrément d'assistant maternel (dans l'attente de l'obtention de leur propre logement) d'accueillir les enfants dans un local adapté pour une durée de 3 à 5 ans.</li> </ul> <p>Augmenter et structurer l'offre d'accueil sur le territoire en diversifiant le nombre de formules d'accueil pour répondre aux besoins spécifiques des familles en recherche d'emploi</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Favoriser l'insertion professionnelle</li> <li>▪ Accompagner et soutenir les assistants maternels dans leurs missions</li> </ul>
<p><b>Modalités d'intervention MAM</b></p>	<p><u>DEPENSES D'INVESTISSEMENT :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- prime d'installation est de 600 €</li> <li>- prêt à l'amélioration du lieu d'accueil de 10 000 € maximum peut être versé par la CAF aux assistants maternels agréés ou en cours d'agrément, en cours de renouvellement ou d'extension de leur agrément</li> </ul> <p><u>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aide au démarrage de 3 000€ pour les projets de MAM (remplissant un certain nombre de critères définis dans une charte de qualité et s'implantant sur un territoire prioritaire)</li> </ul> <p>Complément mode de garde PAJE : Le versement du CMG par la CAF vise à solvabiliser les familles ayant recours à un assistant maternel pour l'accueil de leur enfant de moins de six ans.</p> <p>Lorsque l'assistant maternel est directement employé par la famille, l'aide est composée de deux volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un remboursement partiel de la rémunération de l'assistant maternel versé directement à la famille ;</li> <li>- une prise en charge totale par la branche famille des cotisations sociales à la place des parents.</li> </ul>
<p><b>Public visé</b></p>	<p>Assistants maternels en exercice et futurs assistants maternels</p>
<p><b>Localisation de l'action</b></p>	<p>A définir</p>
<p><b>Indicateurs de résultats</b></p>	<p>Nombre de places</p>
<p><b>Porteur du projet</b></p>	<p>Association</p>
<p><b>Partenaires</b></p>	<p>CAF-MAIRIE-ETAT-COLLECTIVITE DE GUYANE</p>

### FICHE ACTION N° 1-3

<b>Intitulé de l'action</b>	CREATION D'UNE CRECHE ITINERANTE
<b>Objectifs de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Augmenter et structurer l'offre d'accueil sur le territoire en diversifiant le nombre de formules d'accueil pour répondre aux besoins spécifiques des familles en recherche d'emploi</li> <li>▪ Répondre aux demandes d'accueil occasionnel pour aider la réinsertion professionnelle en particulier pour les mères célibataires isolées.</li> <li>▪ Rompre l'isolement social</li> <li>▪ Prévenir les situations de négligence et de maltraitance</li> <li>▪ Permettre aux enfants de fréquenter un mode de garde collectif</li> <li>▪ Développer le travail de partenariat</li> </ul>
<b>Modalités d'intervention</b>	<p>Encadrement :</p> <p>Modalité de fonctionnement :</p> <p>Inscription par le parent avec présentation de la fiche de liaison des partenaires</p>
<b>Public visé</b>	Familles en réinsertion professionnelle
<b>Localisation de l'action</b>	Sur le territoire de la commune de Mana
<b>Indicateurs de résultats</b>	Nombre d'enfants accueillis
<b>Porteur du projet</b>	Association Loisirs Mo Koté
<b>Partenaires</b>	CAF- Mairie

## **AXE STRATEGIQUE 2**

### **LA PARENTALITE**

## LA PARENTALITE

<p>ORIENTATION STRATEGIQUE TERRITORIALE N°3 (STSF GUYANE 2016-2019)</p>	<p>MAILLER PROGRESSIVEMENT LE TERRITOIRE EN MATIERE D'OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT A LA PARENTALITE</p>
<p>Constats issus du diagnostic</p>	<p><b>DIAGNOSTIC, OBJECTIFS ET MODALITES DE MISE EN OEUVRE DES ACTIONS</b></p>
<p>Objectifs des actions</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Favoriser la qualité du lien d'attachement parent-enfant au moyen des lieux d'accueil enfants parents (Laep)</li> <li>▪ Soutenir les parents par la création et le renforcement des liens sociaux, dans le cadre des réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (Reaap)</li> <li>▪ Renforcer le lien entre familles et école en contribuant au financement des contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (Clas)</li> <li>▪ Prévenir la rupture du lien familial et favoriser la construction d'accords dans l'intérêt de l'enfant grâce à la médiation familiale</li> <li>▪ Faciliter l'exercice de l'autorité parentale et des responsabilités parentales grâce aux espaces de rencontre</li> <li>▪ Initier une démarche partenariale associant l'ensemble des acteurs locaux du domaine de la parentalité</li> </ul>
<p>Modalités d'intervention LAEP</p>	<p>Appel à projet</p> <p><b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ CAF Prestation de Service : <b>30 % du coût horaire</b> de fonctionnement dans la limite d'un prix plafond</li> <li>▪ <b>COLLECTIVITE LOCALE : FINANCEMENT DU RESTE A CHARGE</b></li> </ul> <p><b>Somme remboursée par la Caf dans le cadre du C.E.J</b>  PSEJ = 55 % du reste à charge plafonné par action éligible  + <b>Majoration</b> : Contrat de rattrapage : 36,36 % de la PSEJ</p> <p>Porteurs de projet : Association croix rouge – Mairie de Mana</p>
<p>Modalités d'intervention REAAP</p>	<p><b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>CAF</b> : Subvention accordée selon enveloppe budgétaire allouée par la C.NA.F.</li> </ul> <p>Porteurs de projet :</p>
<p>Modalités d'intervention CLAS</p>	<p>Appel à projets 2016 en cours d'instruction</p> <p><b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>CAF Prestation de Service forfaitaire* : 32,5 % du budget de chaque action</b> dans la limite d'un prix plafond</li> </ul> <p>* Action à mener pour des groupes de 5 à 15 enfants ou jeunes</p> <p>Porteurs de projet :</p>

<b>Modalités d'intervention MEDIATION FAMILIALE</b>	<p><b><u>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ CAF Prestation de Service à la fonction : <b>75 % des frais de fonctionnement</b> du service de médiation familiale, déduction faite des participations familiales et des consignations versées au TGI, et dans la limite d'un prix plafond</li> </ul> <p>Porteur de projet : UDAF</p>
<b>Modalités d'intervention ESPACE RENCONTRE</b>	<p>Association UDAF</p> <p>▪ <b><u>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ CAF Prestation de Service : <b>30 % du coût horaire</b> de fonctionnement dans la limite d'un prix plafond</li> </ul> <p>Porteur de projet : UDAF</p>
<b>Public visé</b>	Parents et enfants
<b>Localisation de l'action</b>	Bourg de Mana
<b>Indicateurs de résultats</b>	<p>Nombre d'actions REAAP – CLAS</p> <p>Nombre de familles participant aux dispositifs parentalité</p> <p>Nombre de Médiation Familiale</p> <p>Nombre de familles fréquentant un LAEP, un Espace de Rencontre</p>
<b>Porteurs de projets</b>	
<b>Partenaires</b>	DJSCS – COLLECTIVITE – ASSOCIATIONS - ETAT

### FICHE RECAPITULATIVE FINANCEMENT CAF

(Montants des Prestations de Service)

	LAEP	CLAS	REAAP	Espace rencontre	Médiation familiale
Indicateurs de résultats	Nombre de familles (enfants-parents) fréquentant les Lieux d'Accueil Enfant-Parent	Nombre d'enfants et de jeunes concernés par les actions Contrat locaux d'Accompagnement à la Scolarité	Nombre de familles (enfants, jeunes, parents) participant aux Réseaux d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents	Nombre de parent, enfant reçu dans l'Espace de Rencontre	Nombre d'action de Médiation Familiale
Prestation de Service	Aide au fonctionnement	Aide au fonctionnement	Aide au fonctionnement	Aide au fonctionnement	Aide au fonctionnement
Taux de la PS	30 % du coût de fonctionnement (pour 2015 : 75,23 €/h)	32,5 % du coût de fonctionnement	En fonction de l'enveloppe budgétaire	30 % du prix de revient dans la limite d'un prix plafond (pour 2015 : 120 €/h)	75 % des frais de fonctionnement
Conditions d'attribution	Financement dans le cadre d'une Convention d'objectif et de financement, finalisée entre la Caf et le gestionnaire, sur 4 années	Financement accordé par procédure d'appel à projet et sur une durée limitée (année scolaire), dans le cadre d'une Convention d'objectif et de financement annuelle	Financements accordés par procédure d'appel à projet sur une durée limitée, dans le cadre d'une Convention d'objectif et de financement annuelle	Financement accordé dans le cadre d'une Convention d'objectif et de financement	Financement accordé dans le cadre d'une Convention d'objectif et de financement

## LA PARENTALITE

### FICHE ACTION N° 2-1

<b>Intitulé de l'action</b>	<b>CREATION D'UN LIEU D'ACCUEIL ENFANT-PARENTS</b>
<b>Objectifs de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développer des pratiques innovantes pour renforcer le lien familial</li> <li>▪ Accompagner les parents dans l'exercice de leur fonction parentale</li> <li>▪ Conforter la relation parent-enfant</li> <li>▪ Valoriser les compétences des parents et des enfants</li> <li>▪ Rompre l'isolement social</li> <li>▪ Prévenir les situations de négligence et de maltraitance</li> </ul>
<b>Modalités d'intervention</b>	<p><b><u>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ CAF Prestation de Service : <b>30 % du coût horaire</b> de fonctionnement dans la limite d'un prix plafond</li> <li>▪ <b>COLLECTIVITE LOCALE : FINANCEMENT DU RESTE A CHARGE</b></li> </ul> <p><b>Somme remboursée par la Caf dans le cadre du C.E.J</b>  PSEJ = 55 % du reste à charge plafonné par action éligible  + <b>Majoration</b> : Contrat de rattrapage : 36,36 % de la PSEJ</p>
<b>Public visé</b>	Enfants de moins de 6 ans accompagnés d'un adulte (parent, grands-parents) qui ne fréquentent pas de structure d'accueil.
<b>Localisation de l'action</b>	Commune de Mana –Pôle Enfance Jeunesse
<b>Indicateurs de résultats</b>	Nombre de familles fréquentant le LAEP
<b>Porteur du projet</b>	
<b>Partenaires</b>	Mairie - Caf

## LA PARENTALITE

FICHE ACTION N° 2-2

<b>Intitulé de l'action</b>	<b>NAISSANCE D'UN PREMIER ENFANT / ADOPTION</b>
<b>Constats issus du diagnostic</b>	<p>L'attente d'un premier enfant implique la prise en compte de nouvelles questions d'ordre matérielles, organisationnelles et relationnelles.</p> <p>L'arrivée d'un enfant modifie l'équilibre du couple et implique des ajustements entre conjoints liés à l'apprentissage de son nouveau rôle de parent.</p> <p>Dans le processus d'apprentissage du rôle de parent, les couples sont souvent à la recherche de repères pour décrypter leur propre vécu. Ils sont confrontés à des conseils et sources d'informations extrêmement diversifiées : les interactions avec leur entourage, les supports culturels et médiatiques. A l'opposé, un certain nombre de jeunes couples se retrouvent isolés du fait de l'éloignement de leurs familles ou éprouvent des difficultés financières...</p>
<b>Objectifs de l'action</b>	<p>Prévenir les difficultés liées à l'arrivée de l'enfant</p> <p>Soutenir et valoriser la fonction parentale</p> <p>Favoriser l'accès aux ressources du territoire (équipements et services d'aide aux familles et d'accueil à la petite enfance).</p> <p>Favoriser l'accès aux droits Caf et aux autres droits légaux et extra légaux (ouverture et maintien du droit).</p> <p>Mettre en place, si besoin, un accompagnement social.</p>
<b>Modalités d'intervention</b>	<p>Le public visé bénéficie d'une offre de contact du Service d'Intervention Sociale de la Caf sous la forme d'un courrier de mis à disposition ou d'un courrier d'invitation.</p> <p>L'action peut se faire sous forme collective et/ou individuelle.</p>
<b>Public visé</b>	Les futurs parents qui signalent à la Caf une première grossesse ou une adoption ouvrant droit aux allocations familiales.
<b>Localisation de l'action</b>	Commune de Mana – Pôle Enfance Jeunesse
<b>Indicateurs de résultats</b>	<p>Sous forme collective : Nombre d'actions / Nombre d'invités / Nombre de présents / Taux de satisfaction des familles.</p> <p>Sous forme individuelle : Nombre de personnes contactées</p> <p>Taux et nombre de personnes ayant bénéficié de l'intervention d'un travailleur social sous forme d'information, conseil, échange ou d'accompagnement social.</p>
<b>Porteur du projet</b>	Caf
<b>Partenaires</b>	Les services sociaux, la Pmi, les Eaje, l'Ebm, les autres acteurs du secteur sanitaire et social.

## LA PARENTALITE

### FICHE ACTION N° 2-3

<b>Intitulé de l'action</b>	<b>MERE ADOLESCENTE</b>
<b>Constats issus du diagnostic</b>	Idem que pour l'action « naissance d'un premier enfant » L'arrivée d'un enfant pour une jeune de moins de 18 ans peut générer sa déscolarisation.
<b>Objectifs de l'action</b>	Prévenir les difficultés liées à l'arrivée de l'enfant et notamment la déscolarisation. Soutenir et valoriser la fonction parentale. Développer les compétences parentales. Favoriser l'accès aux ressources du territoire (équipements et services d'aide aux familles et d'accueil à la petite enfance). Favoriser l'accès aux droits Caf et aux autres droits légaux extra légaux (ouverture et maintien du droit). Mettre en place, si besoin, un accompagnement social.
<b>Modalités d'intervention</b>	Le public visé bénéficie d'une offre de contact du Service d'Intervention Sociale de la Caf sous la forme d'un courrier de mis à disposition.  L'action peut se faire sous forme collective et/ou individuelle.
<b>Public visé</b>	Les jeunes de moins de 18 ans qui signalent à la Caf une grossesse ouvrant droit aux allocations familiales
<b>Localisation de l'action</b>	Commune de Mana
<b>Indicateurs de résultats</b>	Nombre de personnes contactées Taux et nombre de personnes ayant bénéficié de l'intervention d'un travailleur social sous forme d'information, conseil, échange ou d'accompagnement social.
<b>Porteur du projet</b>	Caf
<b>Partenaires</b>	Les services sociaux, la Pmi, l'éducation nationale, les acteurs du secteur sanitaire et social.

# LA PARENTALITE

## FICHE ACTION N° 2-4

Intitulé de l'action	SEPARATION
<b>Constats issus du diagnostic</b>	<p>Les situations de séparation sur la vie des différents membres de la famille peut engendrer : des bouleversements dans les relations entre l'enfant et ses parents, une dégradation de la situation financière, la recherche d'un nouveau logement pour l'un des deux parents... La séparation peut générer également des problèmes budgétaires, des difficultés financières, voire des impayés de loyers...</p> <p>Cet évènement nécessite de réaliser de multiples démarches, ce qui peut engendrer un besoin d'information, de conseil, d'orientation ; voire, un besoin de soutien et d'accompagnement social.</p>
<b>Objectifs de l'action</b>	<p>Prévenir les difficultés liées à la séparation.</p> <p>Permettre aux parents d'anticiper les questions relatives au maintien des liens de l'enfant avec ses deux parents et de réfléchir aux différents impacts de la séparation ou du divorce.</p> <p>Soutenir l'allocataire face à cette période déstabilisante.</p> <p>Favoriser l'accès aux ressources du territoire.</p> <p>Informier et favoriser l'accès aux droits Caf et aux autres droits légaux extra légaux (ouverture et maintien du droit).</p> <p>Informier sur les aspects juridiques de la séparation.</p> <p>Mettre en place, si besoin, un accompagnement social.</p>
<b>Modalités d'intervention</b>	<p>Le public visé bénéficie d'une offre de contact du Service d'Intervention Sociale de la Caf par l'envoi d'un courrier de mis à disposition.</p> <p>L'action se fait sous la forme individuelle.</p>
<b>Public visé</b>	<p>Allocataire percevant au moins une prestation familiale au titre d'un enfant à charge et qui déclare une séparation.</p>
<b>Localisation de l'action</b>	<p>Commune de Mana</p>
<b>Indicateurs de résultats</b>	<p>Nombre de personnes contactées.</p> <p>Taux et nombre de personnes ayant bénéficié de l'intervention d'un travailleur social sous forme d'informations, de conseils, d'échange, d'orientation ou d'accompagnement social.</p>
<b>Porteur du projet</b>	<p>Caf</p>
<b>Partenaires</b>	<p>Les services sociaux, l'Udaf, le Tgi, le Cdad, les acteurs intervenants dans le domaine de l'insertion sociale, de la parentalité, de la santé et de la justice.</p>

## LA PARENTALITE

### FICHE ACTION N° 2-5

<b>Intitulé de l'action</b>	<b>DECES D'UN CONJOINT</b>
<b>Constats issus du diagnostic</b>	<p>Le conjoint survivant doit faire face à des bouleversements pour lui-même et pour ses enfants : gestion de la phase de deuil et de reconstruction personnelle / accompagnement de ses enfants dans leur «travail de deuil » alors qu'il est lui-même fragilisé. La rupture définitive avec le parent décédé implique également une réorganisation des relations éducatives entre parent et enfant(s).</p> <p>Impact du décès sur le niveau de vie de la famille : l'une des conséquences majeures du décès d'un conjoint étant de priver la famille d'un revenu.</p> <p>Cet évènement nécessite de réaliser de multiples démarches, ce qui peut engendrer un besoin d'information, de conseil, d'orientation ; voire, un besoin de soutien et d'accompagnement social.</p>
<b>Objectifs de l'action</b>	<p>Prévenir les difficultés liées au décès d'un conjoint.</p> <p>Soutenir le conjoint survivant, ainsi que les enfants lors du décès d'un conjoint.</p> <p>Informier et favoriser l'accès aux droits Caf et aux autres droits légaux extra légaux (Cgss, Mutuelle, etc...) et engager les démarches administratives en lien avec la situation.</p> <p>Favoriser l'accès aux ressources du territoire (équipements et services d'aide aux familles et d'accueil à la petite enfance).</p> <p>Mettre en place, si besoin, un accompagnement social.</p>
<b>modalités d'intervention</b>	<p>Le public visé bénéficie d'une offre de contact du Service d'Intervention Sociale de la Caf par l'envoi d'un courrier de mis à disposition.</p> <p>L'action se fait sous la forme individuelle.</p>
<b>Public visé</b>	Allocataire assumant la charge d'au moins un enfant déclarant à la Caf le décès d'un conjoint.
<b>Localisation de l'action</b>	Commune de Mana
<b>Indicateurs de résultats</b>	<p>Nombre de personnes contactées</p> <p>Taux et nombre de personnes ayant bénéficié de l'intervention d'un travailleur social sous forme d'information, conseil, échange ou d'accompagnement social.</p>
<b>Porteur du projet</b>	Caf
<b>Partenaires</b>	Les services sociaux, l'Udaf, les acteurs intervenants dans le domaine de l'insertion sociale, de la parentalité et de la justice.

## LA PARENTALITE

Intitulé de l'action	DECES D'UN ENFANT
<b>Constats issus du diagnostic</b>	<p>La perte d'un enfant provoque une souffrance aiguë pour les parents, quel que soit le milieu social, le choc du décès perturbe la vie de la famille sur différents plans : psychologique, relation intra-familiale, économique, environnement social, etc...</p> <p>Les parents mais également les frères et sœurs ne trouvent pas toujours les lieux pour parler des circonstances de la survenue du décès et exprimer leur souffrance.</p> <p>Les familles ont besoin d'être informées pour certaines, soutenues dans leurs démarches qui couvrent des champs très divers : administratif, juridique, social, financier, médical, matériel, ...</p>
<b>Objectifs de l'action</b>	<p>Prévenir les difficultés liées au décès d'un enfant.</p> <p>Soutenir les parents ainsi que les enfants survivants lors du décès d'un enfant.</p> <p>Permettre à la famille d'accéder à son juste droit Caf, prévenir les indus et engager les démarches administratives en lien avec la situation.</p> <p>Informier et favoriser l'accès aux droits Caf et aux autres droits légaux extra légaux.</p> <p>Favoriser l'accès aux ressources du territoire (équipements et services d'aide aux familles et d'accueil à la petite enfance).</p> <p>Mettre en place, si besoin, un accompagnement social.</p>
<b>modalités d'intervention</b>	<p>Le public visé bénéficie d'une offre de contact du Service d'Intervention Sociale de la Caf par l'envoi d'un courrier de mis à disposition.</p> <p>L'action se fait sous la forme individuelle.</p>
<b>Public visé</b>	Allocataire déclarant le décès d'un enfant à la Caf.
<b>Localisation de l'action</b>	Commune de Mana
<b>Indicateurs de résultats</b>	<p>Nombre de personnes contactées.</p> <p>Taux et nombre de personnes ayant bénéficié de l'intervention d'un travailleur social sous forme d'informations, de conseils, d'échange ou d'accompagnement social.</p>
<b>Porteur du projet</b>	Caf
<b>Partenaires</b>	Les services sociaux, l'Udaf, les acteurs intervenants dans le domaine de l'insertion sociale et de la parentalité et de la justice.

## **AXE STRATEGIQUE 3**

### **LA JEUNESSE**

## SUSCITER DES VOCATIONS, ENCOURAGER LA CREATIVITE DE LA JEUNESSE

<p>ORIENTATION STRATEGIQUE TERRITORIALE N°3 (STSF GUYANE 2016-2019)</p>	<p>OFFRIR DE NOUVELLES PERSPECTIVES A LA JEUNESSE GUYANAISE</p>
<p><b>DIAGNOSTIC, OBJECTIFS ET MODALITES DE MISE EN OEUVRE DES ACTIONS</b></p>	
<p><b>Constats issus du diagnostic</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La proportion des enfants de 0 à 15 ans pour Mana est de <b>42%</b></li> <li>▪ 38 % des familles sont monoparentales</li> <li>▪ 55 % des mananais sont allocataires à la CAF</li> <li>▪ 15,7 % des allocataires ont un emploi</li> <li>▪ Le taux d'activité féminine est de 19 %</li> <li>▪ 69% des allocataires sont bénéficiaires de minimas sociaux</li> <li>▪ Insuffisance de de structures d'accueil collectif pour les 0-17ans</li> </ul>
<p><b>Objectifs des actions</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Promouvoir et développer une offre de loisirs adaptée aux besoins des jeunes</li> <li>▪ associer les divers acteurs dans l'analyse des problèmes des jeunes et notamment ceux en difficultés sociales.</li> <li>▪ organiser des espaces de consultation des jeunes concernant leurs besoins, leurs demandes...</li> <li>▪ expérimenter des formes d'actions permettant de rendre visible, de manière positive, l'implication des jeunes.</li> <li>▪ organiser des espaces de consultation des jeunes concernant leurs besoins, leurs demandes...</li> <li>▪ Renforcer et soutenir les professionnels de l'enfance et de la jeunesse par l'accompagnement technique et la formation.</li> </ul>

<p><b>Modalités d'intervention ALSH (Extrascolaire, Accueil Jeunes et Scoutisme)</b></p>	<p><u>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Caf Ps Alsh : Prestation de Service Aide aux Loisirs Sans Hébergement : 30 % du cout de revient dans la limite d'un prix plafond.</li> <li>▪ Caf bonus CTG : Cadre Expérimentation de la simplification des PS : bonus anciennement CEJ + contrat de rattrapage + bonus développement</li> <li>▪ Collectivité locale : financement du reste à charge</li> <li>▪ CAF Fonds publics et territoires : financement complémentaire permettant de réduire les inégalités, et répondre aux besoins spécifiques des familles. (concerne les actions ADO)</li> <li>▪ Aide financière individuelle (A.F.I.) : Aide au temps libre : versée aux gestionnaires de structures de loisirs (ALSH, centre de vacances, camps) Bénéficiaires : enfants d'allocataires âgés de 3ans à 17 ans Elle concerne les familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 700 €. Elle est déduite du tarif appliquée à la famille. Montant accordé par type de vacances : Centres de vacances : 21 € par jour Camps : 24 € par jour ALSH : 11 € par jour</li> <li>▪ Aide à la formation BAFA-BAFD : 91,74 euros (si option petite enfance 106,71 euros)</li> </ul>
<p><b>Modalités d'intervention RYTHMES EDUCATIFS (Périscolaire)</b></p>	<p><u>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Caf Ps Aide Spécifique Rythmes Educatifs : 0,53 centimes X Nombre d'heures réalisées par enfant (dans la limite de 3 heures/semaine et de 36 semaines/an)</li> </ul>

## SUSCITER DES VOCATIONS, ENCOURAGER LA CREATIVITE DE LA JEUNESSE

### FICHE ACTION N° 3-1

<b>Intitulé de l'action</b>	<b>PROMOUVOIR L'ACCES AUX LOISIRS</b>
<b>Constats issus du diagnostic</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 42% de la population est âgé de moins de 15 ans</li> <li>▪ 51 % de la population est âgé de 6 – 17 ans.</li> <li>▪ 9,4 places d'accueil en ACM pour 100 mineurs</li> </ul>
<b>Objectifs de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Garantir la bonne information des familles sur l'offre en accueil de loisirs.</li> <li>▪ Accompagner le développement de l'offre d'accueils collectifs déclarés de mineurs, en particulier sur le périscolaire et l'extra-scolaire.</li> <li>▪ Accompagner le développement des dispositifs d'accès aux loisirs de proximité (tarification, mobilité...).</li> <li>▪ Travailler à la mise en cohérence des différentes aides individuelles aux vacances et aux loisirs des différents partenaires.</li> <li>▪ Consolider et développer les aides et les dispositifs permettant les départs en vacances des enfants et adolescents.</li> </ul>
<b>Modalités d'intervention</b>	<b>Aides au fonctionnement :</b> Prestation de service Accueil de loisirs sans hébergement, Aides aux temps libres Appel à projets « Fonds Public et territoire »
<b>Public visé</b>	La Jeunesse de la commune de Mana
<b>Localisation de l'action</b>	Mana
<b>Indicateurs de résultats</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Taux d'évolution du nombre d'actes ouvrant droit à la prestation de service Alsh</li> <li>▪ Taux de couverture du territoire par des accueils de loisirs périscolaires et extra scolaires</li> <li>▪ Taux de couverture par tranche d'âge</li> </ul>
<b>Porteur du projet</b>	Mairie de Mana
<b>Partenaires</b>	Associations

## SUSCITER DES VOCATIONS, ENCOURAGER LA CREATIVITE DE LA JEUNESSE

### FICHE ACTION N° 3-2

<b>Intitulé de l'action</b>	<b>LE CENTRE SOCIAL/ POLE ENFANCE JEUNESSE</b>
<b>Constats issus du diagnostic</b>	<p>Certaines évolutions sociales, interrogent et/ou ont un impact sur la notion de « vivre ensemble » :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'accentuation des questionnements autour des familles (monoparentalité, responsabilités éducatives, décohobitation, ruptures familiales),</li> <li>- la place des jeunes dans la société et leurs relations avec les autres classes d'âge,</li> <li>- le développement de la précarité et le renforcement des enjeux de la relation à l'école et de l'insertion dans le monde professionnel,</li> <li>- l'amplification des préoccupations relatives au développement durable.</li> </ul> <p>Le développement des nouvelles technologies modifie également les formes du lien social et réinterroge les notions de proximité et de voisinage.</p> <p>Dans le monde du travail, la flexibilité croissante des horaires de travail, le recours accru à des services extérieurs dans la gestion de la sphère familiale (relais éducatifs, loisirs, etc.) créent des problèmes d'harmonisation et de capacité à produire du vivre-ensemble.</p> <p>Enfin on repère des évolutions autour des mouvements migratoires qui déstabilisent les formes traditionnelles du vivre ensemble :</p> <p>Ces évolutions interrogent les modalités de création du lien social dans la relation de proximité.</p>
<b>Objectifs de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ répondre aux problématiques familiales repérées sur le territoire ;</li> <li>▪ développer des actions collectives contribuant à l'épanouissement des parents et des enfants, au renforcement de la cohésion intra-familiale et aux relations et solidarités inter familiales ;</li> <li>▪ coordonner les actions et services de soutien à la parentalité développés au sein du centre social ;</li> <li>▪ faciliter l'articulation des actions familles du centre social avec celles conduites par les partenaires du territoire.</li> </ul>
<b>Modalités d'intervention</b>	<p><input type="checkbox"/> <b>Centres sociaux :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aide à la préfiguration</li> <li>• Animation globale, coordination : 40% du coût de fonctionnement annuel (64 514€ /an)</li> <li>• Animation collective famille : 50% du coût annuel (17 987 € /an)</li> </ul>
<b>Public visé</b>	Population de la Commune
<b>Localisation de l'action</b>	Pôle Enfance Jeunesse
<b>Indicateurs de résultats</b>	Effectivité de la création du Centre social
<b>Porteur du projet</b>	Mairie de Mana
<b>Partenaires</b>	Etat, Mairie, Caf, CTG
<b>Phasage</b>	

## SUSCITER DES VOCATIONS, ENCOURAGER LA CREATIVITE DE LA JEUNESSE

### FICHE ACTION N° 3-3

<b>Intitulé des actions</b>	<b>ANIMER UN ESPACE DE DECOUVERTE PROFESSIONNELLE POUR LES JEUNES</b>
<b>Constats issus du diagnostic</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La proportion des enfants de 0 à 15 ans pour Mana est de 42%</li> <li>▪ 38 % des familles sont monoparentales</li> <li>▪ 55% des mananaïses sont allocataires à la CAF</li> <li>▪ 15,7 % des allocataires ont un emploi</li> <li>▪ Le taux d'activité féminine est de 19 %</li> <li>▪ 69% des allocataires sont bénéficiaires de minimas sociaux</li> </ul>
<b>Objectifs de l'action</b>	Proposer un espace d'échanges et de découvertes des pratiques professionnelles en vue de donner le goût aux jeunes de s'investir dans un champ ou un métier précis.
<b>Public visé</b>	Tous les jeunes entre 12 et 17 ans
<b>Localisation de l'action</b>	Pôle Enfance Jeunesse
<b>Indicateurs de résultats</b>	Nombre de personnes contactées : - Taux et nombres de participants : - Objectifs atteints : -
<b>Porteur du projet</b>	Mairie
<b>Partenaires</b>	

## **AXE STRATEGIQUE 4**

# **ASSURER LA REUSSITE EDUCATIVE POUR TOUS**

## ASSURER LA REUSSITE EDUCATIVE POUR TOUS

### FICHE ACTION N° 4-1

<b>Intitulé de l'action</b>	<b>LA PRESTATION ACCUEIL RESTAURATION SCOLAIRE (PARS)</b>
<b>Constats issus du diagnostic</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pour <b>69 %</b> des allocataires de Mana, les prestations familiales représentent plus de la moitié de leurs ressources (67% pour le département)</li> </ul>
<b>Objectifs de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Offrir des repas équilibrés à un plus grand nombre d'élèves.</li> <li>▪ Diminuer la participation des familles aux frais de restauration scolaire.</li> <li>▪ Prévenir les risques liés à la santé (malnutrition, obésité, etc).</li> </ul>
<b>Descriptif de l'action et modalités d'intervention</b>	<p><b>Aide financière collective de la CAF</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La Caf contribue à la restauration scolaire par l'attribution d'une subvention versée au gestionnaire du service ;(403 894 € pour l'année 2015)</li> <li>▪ En contrepartie, le gestionnaire doit baisser le montant de la participation demandée aux familles.</li> </ul>
<b>Public visé</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Enfants scolarisés dans les écoles maternelles, primaires et collèges de la Commune de Mana.</li> </ul>
<b>Localisation de l'action</b>	Ecoles et collèges (publics et privées) de la Commune de Mana
<b>Indicateurs de résultats</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Evolution du nombre de rationnaires</li> </ul>
<b>Porteur du projet</b>	Mairie, collèges, écoles privées
<b>Partenaires</b>	Mairie et Caf, MFR

## ASSURER LA REUSSITE EDUCATIVE POUR TOUS

### FICHE ACTION N° 4-2

<b>Intitulé de l'action</b>	<b>ASSURER LA PRISE EN CHARGE DES ENFANTS EN DIFFICULTES (CLAS)</b>
<b>Constats issus du diagnostic</b>	<p>Le Bac ou les diplômes de l'enseignement supérieur concernent seulement 18 % des mananais</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La proportion des enfants de 0 à 15 ans pour Mana est de 42%             <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 38 % des familles sont monoparentales</li> <li>▪ 55 % des mananais sont allocataires à la CAF</li> </ul> </li> </ul>
<b>Objectifs de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faciliter le dialogue entre les établissements et les familles</li> </ul>
<b>Descriptif de l'action et modalités d'intervention</b>	<p style="text-align: center;"><b>Aide financière collective de la CAF</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Ps Clas : Financement des actions à hauteur de 32,5 % du coût annuel de fonctionnement</li> </ul>
<b>Public visé</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Enfants scolarisés dans les établissements scolaires de la Commune de Mana.</li> </ul>
<b>Localisation de l'action</b>	Ecoles et collèges (publics et privées) de la Commune de Mana
<b>Indicateurs de résultats</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre d'actions Clas effectuées sur la commune</li> </ul>
<b>Porteur du projet</b>	
<b>Partenaires</b>	Mairie et Caf, écoles privées

## ASSURER LA REUSSITE EDUCATIVE POUR TOUS

### FICHE ACTION N° 4-3

<b>Intitulé de l'action</b>	<b>L'ALLOCATION RENTREE SCOLAIRE (ARS)</b>
<b>Constats issus du diagnostic</b>	<p>Certains élèves bénéficiaires de l'ARS arrivent en classe sans leur matériel scolaire.</p> <p>La scolarisation des élèves est parfois retardée, en début d'année, du fait des transports scolaires qui n'ont pas été payés.</p> <p>Les élèves qui n'ont pas une tenue adéquate (uniforme, tenue de sport, chaussures...), ne peuvent pas rentrer dans l'enceinte du collège</p>
<b>Objectifs de l'action</b>	<p>Optimiser l'utilisation de l'ARS</p> <p>Apporter des conseils pratiques de consommation</p> <p>Donner des conseils de gestion budgétaires</p>
<b>Modalités d'intervention</b>	<p><b>Offre du Service d'intervention sociale de la CAF</b></p> <p>Réunion mise en œuvre sur sollicitation d'un partenaire, ou à l'initiative du service d'intervention sociale de la CAF</p> <p>Interventions médiatiques (radios locales, presse écrite, affiches, tracts...) pour sensibiliser les familles sur l'utilisation de l'ARS</p> <p>L'action se fait aussi sous forme collective sur la base d'informations, de conseils, d'astuces, d'échanges</p>
<b>Public visé</b>	Parents d'enfants qui rentrent en 6 <sup>ème</sup> en priorité.
<b>Localisation de l'action</b>	Mana, Apatou, Mana, Javouhey, Grand Santi
<b>Indicateurs de résultats</b>	<p>Nombre de sollicitations</p> <p>Nombre d'actions</p> <p>Nombre d'invités</p> <p>Nombre de présents</p> <p>Taux de satisfaction des familles.</p>
<b>Porteur du projet</b>	Caf, Service social de l'Education Nationale
<b>Partenaires</b>	Assistants sociaux de l'Education Nationale, DICS, CTG

## ASSURER LA REUSSITE EDUCATIVE POUR TOUS

### FICHE ACTION N° 4-4

<b>Intitulé de l'action</b>	<b>ENCOURAGER ET ACCOMPAGNER LA MISE EN PLACE DES ECOLES DES PARENTS</b>
<b>Constats issus du diagnostic</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La proportion des enfants de 0 à 15 ans pour Mana est de 44%</li> <li>▪ 38 % des familles sont monoparentales</li> <li>▪ 55 % des mananais sont allocataires à la CAF</li> </ul>
<b>Objectifs de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faciliter le dialogue entre les établissements et les familles</li> </ul>
<b>Descriptif de l'action et modalités d'intervention</b>	<p><b>Aide financière collective de la CAF</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Aide au fonctionnement selon enveloppe allouée annuellement</li> </ul>
<b>Public visé</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Enfants scolarisés dans les établissements scolaires de la Commune de Mana.</li> </ul>
<b>Localisation de l'action</b>	Ecoles et collèges (publics et privées) de la Commune de Mana
<b>Indicateurs de résultats</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Evolution du nombre de mise en place des écoles des parents</li> </ul>
<b>Porteur du projet</b>	Education nationale
<b>Partenaires</b>	Mairie et Caf

## ASSURER LA REUSSITE EDUCATIVE POUR TOUS

### FICHE ACTION N° 4-5

<b>Intitulé de l'action</b>	<b>DEVELOPPER LA MEDIATION SCOLAIRE (REAAP)</b>
<b>Constats issus du diagnostic</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La proportion des enfants de 0 à 15 ans pour Mana est de 44%</li> <li>▪ 38 % des familles sont monoparentales</li> <li>▪ 55% des mananais sont allocataires à la CAF</li> </ul>
<b>Objectifs de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faciliter le dialogue entre les établissements et les familles</li> </ul>
<b>Descriptif de l'action et modalités d'intervention</b>	<p><b>Aide financière collective de la CAF</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Aide au fonctionnement selon enveloppe allouée annuellement</li> </ul>
<b>Public visé</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Enfants scolarisés dans les établissements scolaires de la Commune de Mana.</li> </ul>
<b>Localisation de l'action</b>	Ecoles et collèges (publics et privées) de la Commune de Mana
<b>Indicateurs de résultats</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre d'actions REAAP effectuées sur la commune</li> </ul>
<b>Porteur du projet</b>	Education nationale
<b>Partenaires</b>	Mairie, Caf

## **AXE STRATEGIQUE 5**

### **AMELIORER L'ACCES AUX DROITS ET AUX SAVOIRS DE BASE DANS LES QUARTIERS**

AMELIORER L'ACCES AUX DROITS ET AUX SAVOIRS DE BASE DANS LES QUARTIERS

FICHE ACTION N° 5-1

<b>Intitulé de l'action</b>	<b>ENTREE DANS UN LOGEMENT SOCIAL</b>
<b>Objectifs de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Prévenir les difficultés liées à l'entrée dans un logement</li> <li>▪ Répondre aux questions : que prévoir ? que faire ? Quel coût ?</li> <li>▪ Informer les familles sur leurs droits et devoirs</li> <li>▪ Aide pour l'acquisition d'un équipement mobilier et/ou ménager</li> </ul>
<b>Modalités d'intervention</b>	<p><b>Offre du Service d'intervention sociale de la CAF</b> Le public visé reçoit une invitation de la Caf ou du bailleur social.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Action sous forme collective sur la base d'information, conseil, astuces, échanges</li> <li>▪ Aide financière individuelle (A.F.I.) pour l'acquisition d'un équipement mobilier et/ou ménager, sous forme de prêt. Les articles devront avoir un caractère utilitaire et être nécessaires aux besoins de la famille Le montant du prêt ne pourra excéder 90% des dépenses à effectuer, la limite de 1.250 €. Le prêt est remboursable en 40 mensualités maximum.</li> </ul>
<b>Public visé</b>	Familles attributaires d'un logement social suite à la livraison d'une nouvelle opération par l'un des bailleurs sociaux.
<b>Localisation de l'action</b>	Commune de Mana
<b>Indicateurs de résultats</b>	<p>Nombre d'actions            Nombre d'invités            Nombre de présents            Taux de satisfaction des familles            Nombre de prêt mobilier/ménager accordés</p>
<b>Porteur du projet</b>	Caf et Bailleurs Sociaux
<b>Partenaires</b>	Adil

AMELIORER L'ACCES AUX DROITS ET AUX SAVOIRS DE BASE DANS LES QUARTIERS

FICHE ACTION N° 5-2

<b>Intitulé des actions</b>	▪ <b>IMPAYES DE LOYERS.</b>
<b>Constats issus du diagnostic</b>	<p>On constate un nombre de logement insuffisant.          Il existe de moins en moins de Lts et les loyers sont de plus en plus élevés.          Les familles en situation de vulnérabilité basculent facilement sur des situations d'impayé de loyers.          Les familles ne connaissent pas toujours leurs droits et devoirs et les possibilités pour elles de sortir de cette situation.          Un impayé de loyers non régularisé peut faire la famille basculé sur une situation de précarité et elle peut être source de conflits dans le couple.</p>
<b>Objectifs de l'action</b>	<p><b>Offre du Service d'intervention sociale de la CAF</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Prévenir la suspension de l'Alf, la procédure judiciaire, l'expulsion locative et le surendettement lié au logement.</li> <li>▪ Informer la famille sur ses droits et devoirs</li> </ul> <p>Informé et favoriser l'accès aux droits Caf et aux autres droits légaux et extra légaux</p> <p>Développer, si besoin, un accompagnement social.</p>
<b>Modalités d'intervention</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le public visé bénéficie d'une offre de contact du Service d'Intervention Sociale de la Caf sous la forme d'un courrier de mis à disposition ou d'un courrier d'invitation.</li> </ul> <p>L'action peut se faire sous forme collective et/ou individuelle.</p>
<b>Public visé</b>	Allocataire ayant un enfant à charge et déclaré en situation d'impayés de loyer.
<b>Localisation de l'action</b>	Commune de Mana
<b>Indicateurs de résultats</b>	<p>Sous forme collective : Nombre d'actions / Nombre d'invités / Nombre de présents / Taux de satisfaction des familles.</p> <p>Sous forme individuelle : Nombre de personnes contactées          Taux et nombre de personnes ayant bénéficié de l'intervention d'un travailleur social sous forme d'information, conseil, échange ou d'accompagnement social.</p>
<b>Porteur du projet</b>	Caf
<b>Partenaires</b>	Bailleurs sociaux, Adil, services sociaux, l'Iedom (commission de surendettement), Ccapex

AMELIORER L'ACCES AUX DROITS ET AUX SAVOIRS DE BASE DANS LES QUARTIERS

FICHE ACTION N° 5-3

<b>Intitulé des actions</b>	▪ LOGEMENT NON DECENT
<b>Intitulé de l'action</b>	LES NOUVEAUX BENEFICIAIRES DU RSA MAJOREE
	<p>De nombreux logements du parc privé sont loués dans des conditions qui ne permettent pas aux locataires de jouir pleinement de leur habitation.</p> <p>Un constat de l'ex Pdalpd avait mis en évidence que peu de logements sont réhabilités du fait des procédures difficiles à mettre en œuvre, de la problématique du relogement, ...</p> <p>Le plus souvent, les familles vivant dans un logement ne connaissent tous leurs droits.</p> <p>Face à un manque important de logements, certaines personnes en ont profité pour exploiter ce marché fructueux. En effet, les marchands de sommeil proposent des « lieux d'habitation » indignes, illégaux, à des prix élevés.</p>
<b>Objectifs de l'action</b>	<p>Contribuer à l'amélioration des conditions de logement, des conditions de vie et favoriser l'insertion sociale des familles.</p> <p>Prévenir la suspension de l'Alf.</p> <p>Informar la famille sur ses droits et devoirs, sur les risques sanitaires, sur les dispositifs d'aides existants et démarches à effectuer, sur les possibilités de traitement de la situation d'indécence.</p> <p>Informar et favoriser l'accès aux droits Caf et aux autres droits légaux et extra légaux</p> <p>Développer, si besoin, un accompagnement social.</p>
<b>Modalités d'intervention</b>	<p><b>Offre du Service d'intervention sociale de la CAF</b> Le public visé bénéficie d'une offre de contact du Service d'Intervention Sociale de la Caf sous la forme d'un courrier de mis à disposition. L'action se fait uniquement sous la forme individuelle.</p> <p><b>Aide financière individuelle(A.F.I.)</b> Prêt à l'amélioration de l'habitat existant et à usage d'habitation (Fonds Propres) : pour l'exécution des travaux qui tendent à l'amélioration de leur résidence principale. Le montant de ce prêt peut atteindre au maximum 90 % des dépenses à effectuer ; Il est variable en fonction du Quotient Familial et de l'âge du dernier enfant :de 3100 à 6200 €.</p> <p>Prêt à L'amélioration de l'habitat - Légal (P.A.H.) : peut être consenti pour financer la réalisation des travaux d'aménagement ou de réparation comportant une amélioration des conditions de logement. L'aide peut atteindre 80% des dépenses effectuées dans la limite d'un maximum de 1067,14€</p>
<b>Public visé</b>	Allocataire ayant un enfant à charge et signalé en situation de logement indécet par les services de la Caf, de la Mairie ou de l'Ars.
<b>Localisation de l'action</b>	Commune de Mana
<b>Indicateurs de résultats</b>	<p>Nombre de personnes contactées</p> <p>Taux et nombre de personnes ayant bénéficié de l'intervention d'un travailleur social sous forme d'information, conseil, d'orientation, d'échange ou d'accompagnement social.</p>
<b>Porteur du projet</b>	Caf

AMELIORER L'ACCES AUX DROITS ET AUX SAVOIRS DE BASE DANS LES QUARTIERS

<b>Constats issus du diagnostic</b>	<p>Il y a une forte proportion sur la commune de Mana de femmes seules avec des enfants à charge qui perçoivent le Rsa Majoré.</p> <p>Ces familles ont du mal à concilier leur vie familiale et leur vie professionnelle et sont souvent en situation de vulnérabilité. Dans toutes les commissions qui attribuent des aides financières aux familles, nous constatons que les Brsa Maj sont majoritaires.</p> <p>Le moindre incident de vie peut bouleverser l'équilibre financier et familial de la famille.</p> <p>Ces familles rencontrent parfois des problèmes d'ouverture de droits ou de maintien de droits, ne connaissent pas leurs obligations de Brsa. Certaines se trouvent en difficultés dans leur rôle de parent.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪</li> </ul>
<b>Objectifs de l'action</b>	<p>Informers les Brsa Majorés sur leurs droits et devoirs et sur le dispositif Rsa Guyane pour éviter les sanctions ou les suspensions de droits.</p> <p>Favoriser l'accès aux ressources du territoire (équipements et services d'aide aux familles et d'accueil à la petite enfance).</p> <p>Soutenir et valoriser la fonction parentale et développer les compétences parentales (échanges sur toutes les questions plus générales en rapport avec la parentalité – droit de la famille, paiement pension alimentaire, maintien des liens avec l'autre parent, la reconnaissance de l'enfant, l'autorité parentale, l'inactivité, etc...)</p> <p>Favoriser l'accès aux droits Caf et aux autres droits légaux extra légaux (ouverture et maintien du droit).</p> <p>Développer, si besoin, un accompagnement social.</p>
<b>Modalités d'intervention</b>	<p><b>Offre du Service d'intervention sociale de la CAF</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le public visé bénéficie d'une offre de contact du Service d'Intervention Sociale de la Caf sous la forme d'un courrier de mis à disposition ou d'un courrier d'invitation.</li> </ul> <p>L'action peut se faire sous forme collective et/ou individuelle.</p>
<b>Public visé</b>	Les allocataires ayant ouvert un droit au Rsa Majoré.
<b>Localisation de l'action</b>	Commune de Mana
<b>Indicateurs de résultats</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Sous forme collective : Nombre d'actions / Nombre d'invités / Nombre de présents / Taux de satisfaction des familles.</li> </ul> <p>Sous forme individuelle : Nombre de personnes contactées</p> <p>Taux et nombre de personnes ayant bénéficié de l'intervention d'un travailleur social sous forme d'information, conseil, échange ou d'accompagnement social.</p>
<b>Porteur du projet</b>	Caf
<b>Partenaires</b>	Les services sociaux, la Pmi, l'Ase, les Eaje, la Dics, le Pôle Emploi, la Mlrg,

**AMELIORER L'ACCES AUX DROITS ET AUX SAVOIRS DE BASE DANS LES QUARTIERS**

**FICHE ACTION N° 5-4**

<b>Intitulé des actions</b>	<b>Promouvoir le lien social et la tranquillité publique</b>
<b>Constats issus du diagnostic</b>	Des faits de petite délinquance sont constatées sur la commune en grande partie due à l'oisiveté des contrevenant
<b>Objectifs de l'action</b>	<p>Les Maisons de quartier sont un espace fédérateur pour la vie du quartier et la création des liens sociaux. Elles visent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• améliorer la qualité de vie au quotidien de tous les habitants en leur offrant des services de proximité, des possibilités d'accès au savoir, à l'emploi et l'insertion professionnelle, à la culture, aux loisirs et à des temps de convivialité ;</li> <li>• favoriser les relations familiales, les échanges entre les générations, les événements inter-quartiers, la rencontre des différentes cultures et le développement de leurs richesses respectives ;</li> <li>• associer les habitants, les usagers et l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs du quartier à l'élaboration des projets qui les concernent.</li> </ul>
<b>Modalités d'intervention</b>	Il s'agit aujourd'hui de proposer un véritable projet d'animation adapté à chaque quartier et de développer une offre de loisir, culturelle et sportive en direction de l'ensemble des habitants des quartiers de la Commune de Mana:
<b>Public visé</b>	Tout public
<b>Localisation de l'action</b>	Commune de Mana
<b>Indicateurs de résultats</b>	Nombre de participants aux actions/ Nombre d'inscrit dans les maisons de quartier questionnaire de satisfaction / fonctionnement effectif des Maisons de quartier.
<b>Porteur du projet</b>	Mairie de Mana
<b>Partenaires</b>	Etat, communes, CTG

AMELIORER L'ACCES AUX DROITS ET AUX SAVOIRS DE BASE DANS LES QUARTIERS

FICHE ACTION N° 5-5

Intitulé de l'action	AMELIORER L'ACCES AUX DROITS
Constats issus du diagnostic	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ A Mana, la population bénéficiaire de prestations est importante: 55 %</li> </ul> <p>La notion de population couverte par la Caf comprend les allocataires, et éventuellement leur conjoint, leur(s) enfant(s) et autre(s) personne(s) à charge. Elle s'élève à <b>5 515 personnes</b> à Mana pour l'année 2015.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Certains allocataires ne disposent pas d'accès à Internet.</li> </ul> <p>L'agence Caf la plus proche se trouve à Saint-Laurent du Maroni</p>
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faciliter l'accès aux droits des usagers</li> <li>▪ Offrir une offre moderne de services de proximité</li> </ul>
Modalités d'intervention	<p><b><u>PC libre-service</u></b> Possibilité d'installation par la CAF dans un lieu public en concertation avec la Commune et formation du personnel dédié</p> <p><b><u>Facilitation administrative</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Accompagnement dans les démarches administratives vis-à-vis des prestations familiales, des aides au logement et des minima sociaux.</li> <li>▪ Formulaires sur les différentes aides et prestations (<i>petite enfance, jeunesse, logement et cadre de vie, solidarité et insertion</i>).</li> <li>▪ Brochures d'information</li> </ul> <p><b><u>Facilitation numérique</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Accompagnement de l'allocataire dans l'utilisation des services en ligne (<i>consultation du compte personnel, attestation de paiement, téléchargements de formulaire, etc</i>)</li> </ul>
Public visé	Les allocataires de la Commune
Localisation de l'action	Pôle Enfance Jeunesse, Point relais numérique Caf
Indicateurs de résultats	Nombre d'allocataires reçus sur une année
Porteur du projet	Mairie de Mana
Partenaires	Caf de Guyane

AMELIORER L'ACCES AUX DROITS ET AUX SAVOIRS DE BASE DANS LES QUARTIERS

FICHE ACTION N° 5-6

<b>Intitulé de l'action</b>	<b>LE BUDGET FAMILIAL</b>
<b>Constats issus du diagnostic</b>	<p>De plus en plus de familles sollicitent des aides financières pour un problème d'impayé de loyers, d'eau, d'électricité, d'assurance, de surendettement, etc...</p> <p>Parfois, l'origine de l'impayé ou du surendettement est un problème de gestion budgétaire.</p> <p>Bien gérer son budget est un moyen de prévenir les situations d'impayé.</p>
<b>Objectifs de l'action</b>	<p>Permettre aux familles d'accéder à une autonomie dans leur gestion budgétaire.</p> <p>Expliquer comment gérer un budget.</p> <p>Prévenir les situations d'impayé.</p>
<b>Modalités d'intervention</b>	<p><b>Offre du Service d'intervention sociale de la CAF</b></p> <p>Cette action est mise en œuvre uniquement sur sollicitation d'un partenaire.</p> <p>L'action se fait sous forme collective sur la base d'informations, de conseils, d'astuces, d'échanges et de cas pratiques.</p>
<b>Public visé</b>	Groupe de familles Allocataires identifiés par un partenaire comme ayant besoin de cette action Caf.
<b>Localisation de l'action</b>	Mana
<b>Indicateurs de résultats</b>	<p>Nombre de sollicitations</p> <p>Nombre d'actions</p> <p>Nombre d'invités</p> <p>Nombre de présents</p> <p>Taux de satisfaction des familles.</p>
<b>Porteur du projet</b>	Caf
<b>Partenaires</b>	Tous les partenaires pouvant identifier un besoin de conseil budgétaire pour un groupe d'allocataires Caf.

AMELIORER L'ACCES AUX DROITS ET AUX SAVOIRS DE BASE DANS LES QUARTIERS

FICHE ACTION N° 5-7

<b>Intitulé de l'action</b>	<b>DEVELOPPER L'INFORMATION DES FAMILLES ET DES ACTEURS LOCAUX</b>
<b>Constats issus du diagnostic</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>On constate une méconnaissance de la population des différents dispositifs portés par notre organisme et ses partenaires</li> </ul>
<b>Objectifs de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Recenser les supports de communication et leurs canaux de diffusion et créer si besoin de nouveaux outils</li> <li>Organiser la diffusion des supports d'information en direction des professionnels et des familles</li> <li>Travailler sur l'information destinée aux familles dans une logique transversale             <ul style="list-style-type: none"> <li>Développer l'information des acteurs locaux (élus, associations, etc) concernant les dispositifs et les financements, dans le cadre des projets sociaux de territoire.</li> <li>Organiser des manifestations départementales ou locales d'information et d'animation en direction des professionnels et/ou familles : journée petite enfance et/ou parentalité, jeunesse</li> </ul> </li> </ul>
<b>Modalités d'intervention</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Campagne d'information sur tous les supports</li> </ul>
<b>Public visé</b>	Les familles et les acteurs de la Commune
<b>Localisation de l'action</b>	Commune de Mana
<b>Indicateurs de résultats</b>	Plan de communication
<b>Porteur du projet</b>	Mairie de Mana.
<b>Partenaires</b>	Commune de Mana, CAF,

# **LA GOUVERNANCE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DES SERVICES AUX FAMILLES**

## **MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DU PROJET SOCIAL DE TERRITOIRE**

Les parties signataires s'accordent pour mobiliser les moyens humains (personnel qualifié en quantité), matériels (données, statistiques, etc.) et financiers nécessaires à la réalisation des actions du projet social de territoire dans le respect des compétences et des territoires d'intervention qui leur sont dévolus. En tout état de cause, le financement de ces actions respecte les procédures de droit commun mises en place par chaque partie signataire de la convention territoriale des services aux familles. La Caf assure le suivi et l'animation de la démarche.

### **La communication**

Les parties signataires donnent leur autorisation pour mettre en ligne sur internet le présent projet. Elles décident et réalisent, d'un commun accord, les autres actions de communication relatives au présent projet.

Les supports communs sont validés par le comité de pilotage et font apparaître les logos de chacune des parties du projet.

### **Les modalités de financement des actions**

Les parties signataires s'accordent pour mobiliser, dans la mesure du possible, les moyens financiers en fonction de leurs crédits disponibles de façon à soutenir, à titre prioritaire, les actions inscrites au présent projet. En tout état de cause, le financement de ces actions respecte les procédures de droit commun mises en place par chaque signataire du projet.

### **Les instances**

Pour mener à bien les objectifs du présent projet social de territoire, les parties signataires décident de mettre en place :

- Un comité de pilotage
- Un comité technique
- Des commissions thématiques.

## **Le Comité de pilotage de la Convention Territoriale Globale des services aux familles**

Instance de pilotage stratégique, le « comité de pilotage territorial des services aux familles est chargé de définir, suivre et évaluer les orientations stratégiques du projet social de territoire. Des représentants pourront être nommés par les membres du comité de pilotage.

### COMITE DE PILOTAGE

<b>PILOTAGE</b>	<b>COMMUNE DE MANA</b>	<b>CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES</b>
<b>ROLE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Définir les orientations stratégiques et les objectifs du projet social de territoire</li><li>▪ Valider les propositions annuelles d'actions produites par le comité technique</li><li>▪ Réajuster à minima annuellement la trajectoire du plan de développement</li><li>▪ Impulser la réalisation des projets sociaux de territoire</li></ul>	
<b>FREQUENCE DES REUNIONS</b>	<b>Annuelle</b>	
<b>SECRETARIAT</b>	<b>CAF</b>	

## Le Comité technique de la Convention Territoriale Globale des services aux familles

L'instance opérationnelle d'animation et de coordination territoriale, le Comité technique territorial des services aux familles » est chargé de mettre en œuvre le Projet Social de Territoire. Il pourra associer autant que de besoin des acteurs non membres en fonction des sujets abordés.

### COMITE TECHNIQUE

<b>PILOTAGE</b>	<b>CAF</b>	Directeur ou son représentant
<b>ROLE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Définir son mode de fonctionnement opérationnel</li> <li>▪ Animer la mise en œuvre des orientations stratégiques pour faire circuler l'information et susciter un travail en réseau entre les acteurs cosignataires</li> <li>▪ Définir annuellement les actions permettant d'atteindre les objectifs du projet social de territoire et veiller à leur mise en œuvre effective</li> <li>▪ Assurer l'échange permanent des données nécessaires, notamment pour permettre aux commissions thématiques d'assurer leurs productions</li> <li>▪ Analyser les propositions de cadrage du contenu des actions ou des dispositifs émanant des commissions thématiques</li> <li>▪ Consolider la production des groupes de travail visant la communication annuelle des avancées sur les orientations stratégiques du plan</li> </ul>	
<b>PARTENAIRES</b>	<b>Acteurs de la Parentalité</b>	▪ Représentants des associations œuvrant dans le domaine de la parentalité
	<b>Acteurs de la Jeunesse</b>	▪ Représentants des gestionnaires d'accueil collectif des mineurs et des séjours jeunes Représentant de l'Education Nationale
<b>FREQUENCE DES REUNIONS</b>	<b>Trimestrielle</b>	
<b>SECRETARIAT</b>	<b>CAF</b>	

## **LE SUIVI ET L'ÉVALUATION DU PROJET SOCIAL DE TERRITOIRE.**

Les parties signataires s'engagent à mettre en œuvre, à suivre et à évaluer les actions décrites dans le Projet.

La définition, le suivi et l'évaluation des orientations stratégiques relève du Comité de pilotage des services aux familles.

La mise en œuvre du Projet Social de Territoire est de la compétence du Comité technique des services aux familles.

Les commissions thématiques sont chargées de la mise en œuvre et du suivi des actions dans leurs champs de compétence.

Un rapport d'évaluation sera produit par les parties signataires annuellement.

Le calendrier et les indicateurs de suivi sont inscrits dans les fiches actions.

## **MODIFICATION ET RESILIATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DES SERVICES AUX FAMILLES**

La Convention Territoriale Globale des services aux familles de Guyane est signée pour la période 2017 à 2020.

Chaque année, les parties signataires s'engagent à s'assurer de la nécessité de procéder, par voie d'avenant, à des ajustements.

Le cas échéant, l'avenant précise toutes les modifications apportées au document initial. Il est soumis à l'approbation du Comité de pilotage territorial des services aux familles.

Le présent schéma peut être résilié par l'une ou l'autre des parties, sous réserve du respect d'un délai de préavis de trois mois, formalisé par lettre recommandée adressée aux autres signataires, avec avis de réception.